




LA DEMARCHE

- Validation du Projet de Formation par le référent Service Public de l'Emploi
- Présentation du DFA à la personnes par le conseiller SPE et/ou par l'ESRP
- Demande de Notification MDPH par la personne accompagnée
- Obtention de la notification MDPH Dispositif Formation Accompagnée
- Epreuve de sélection et /ou inscription à la formation
- Admissibilité par l'Organisme de Formation
- Evaluation des besoins par l'ESRP et par l'Organisme de Formation
- Mise en place du suivi personnalisé

Nos résultats pour le DFA

-  **100%** de réussite au Titre professionnel
-  Critère emploi à 6 mois non disponible (dispositif récent)
-  Critère satisfaction non disponible (dispositif récent)

Nos partenaires sur ce dispositif



ESRP/ ESPO/ UEROS
 33 rue de la Tour de Gassies
 33 523 BRUGES CEDEX
 05 56 16 36 32

gassies.crp@ugecam.assurance-maladie.fr



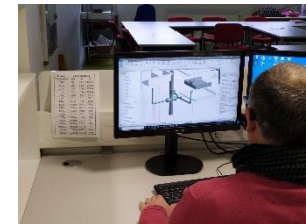
ESRP BETERETTE
 1 avenue Nicolas Copernic
 64 000 PAU
 05 59 06 10 33

contact.beterette.ug-aquitaine@ugecam.assurance-maladie.com



DISPOSITIF FORMATION ACCOMPAGNEE (DFA)

Sécuriser le parcours de formation des personnes en situation de handicap intégrant une formation professionnelle



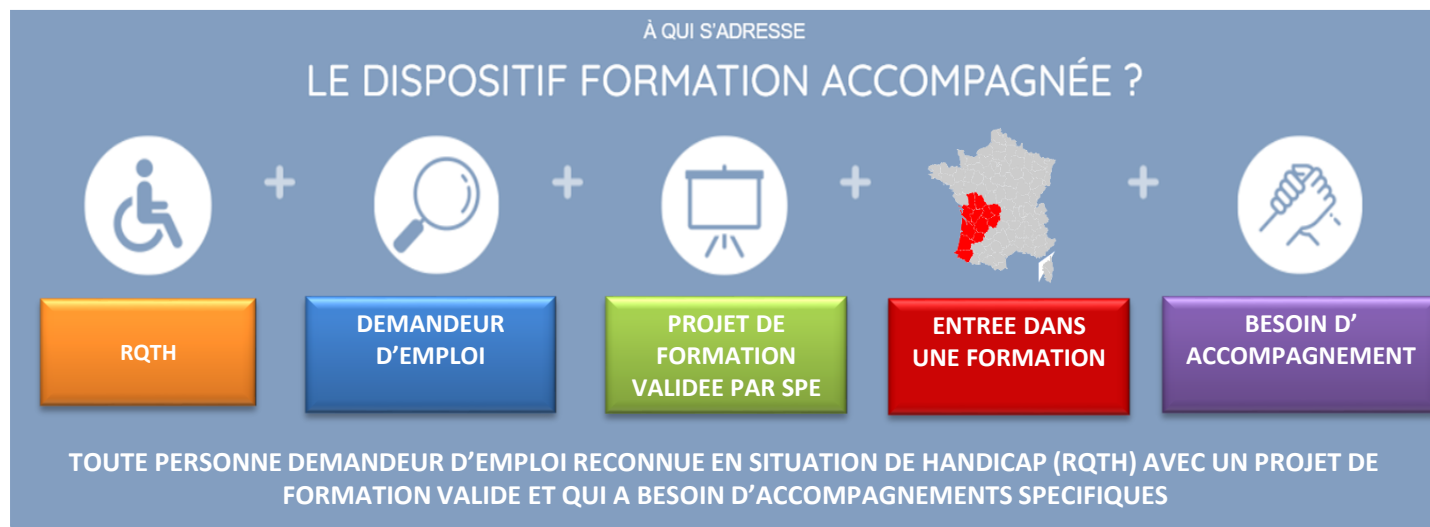
Accompagnement sur notification MDPH

LES OBJECTIFS

- Proposer un accompagnement global médico-psycho-social adapté au besoin
- Sécuriser le parcours de formation au plus près du lieu de vie de la personne
- Coordonner le parcours de formation avec les différents partenaires

QUI INTERVIENT ?

- **L'organisme de formation** met en œuvre le parcours de formation et gère le suivi et les ajustements du parcours par l'intermédiaire de son référent handicap
- **L'ESRP** coordonne les prestations individualisées de proximité, des moyens de compensation personnalisés et adaptables en fonction de la formation choisie
 - 📌 Accompagnement du stagiaire selon les besoins identifiés
 - 📌 Intervention d'experts en amont et pendant la formation
 - 📌 Accompagnement des équipes de l'organisme de formation
 - 📌 Participation aux bilans d'étape du parcours de formation organisés par l'organisme de formation
- **Le CRFH** intervient si nécessaire dans la définition collective des aménagements utiles à la compensation du handicap



QUELS ACCOMPAGNEMENTS de l'UGECAM ET SUR QUOI ?

Accompagnements	Missions
Médical	Évaluation des besoins et coordination du parcours de soins
Psychologique	Evaluation, soutien et accompagnement psychologique
Social	Aide et soutien dans certaines démarches administratives et demandes d'aides sociales
Insertion Professionnelle et Coordination	Soutien et Suivi du parcours pédagogique, en stage professionnel et lors de la sortie de formation

Le Dispositif Formation Accompagnée
 déploie un accompagnement médico-psycho-social au sein des organismes de formation